



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE LA GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 6 octobre 2017

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Après IRMA et MARIA, Attention aux sociétés de conseil qui ne sont pas mandatées par l'Etat

Suite au passage des ouragans IRMA et MARIA, des sociétés proposent d'aider les sinistrés dans leurs démarches en vue de déclarer les dommages qu'ils ont subis, obtenir des aides financières et les accompagner dans la reconstruction.

Le Pôle Concurrence, Consommation Répression des Fraudes et Métrologie de la DIECCTE* appelle chacun à être très vigilant.

Ces sociétés ne sont pas mandatées par l'État. Elles interviennent à titre onéreux et se doivent d'informer au préalable le consommateur du coût de leur prestation. Par ailleurs, elles ne peuvent pas utiliser le logo de la République Française dans le but de donner un caractère officiel à leur activité.

Des contrôles sont actuellement en cours et des infractions aux dispositions du code de la consommation sont relevées.

Les consommateurs qui s'estimeraient victimes des agissements de ces sociétés peuvent utilement prendre contact avec le Pôle Concurrence Consommation Répression des Fraudes et Métrologie de la DIECCTE.

Contact : 0590 99 35 99

Par mail : 971.polec@dieccte.gouv.fr

* DIECCTE : direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de de l'Emploi

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

twitter.com/Prefet971

Rue Lardenoy - 97100 BASSE-TERRE Tél. : 05.90.99.39.00 Fax : 05.90.81.58.32